



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

CAMPAGNE 2023

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent.e*, membre en règle du MIAM. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent.e qui accepte d'acquérir, sur une durée d'un an, des *Paniers* constitués d'une juste part de la récolte contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur.

Adhérent.e

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél.

Courriel

CONDITIONS PARTICULIÈRES PAIN

Producteur



SARL Pain Budi Bio
1, chemin de la Budinerie
78720 la Celle les Bordes
lepainbudibio.fr

Exploitation et produits

En agriculture biologique depuis 2001, La Budinerie produit entre autres du blé d'excellente qualité boulangère (contient du gluten). La farine Vald'or produite à la ferme est à 100% meule de pierre afin de produire une farine bise (T80 à T110) pour préserver ses qualités gustatives et nutritives.

La Budinerie produit des pains nature de 500 g ou 1 kg, un pain 3 farines (50 % blé, 50 % sarrasin / maïs), des pains spéciaux de 350 g aux figues, noisettes, noix, olives, raisins, tomates séchées, graines de courge, graines de lin et de pavot ou graines de sésame (diversifiés si commandes multiples). Composés en tout ou en partie de farines de blé T80 et T110, les pains sont au levain produit sur place et sont cuits au four à bois.

Engagement des parties

Le MIAM n'est pas un intermédiaire commercial. Il organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la [Charte des AMAP](#) qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le Producteur s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, issus de sa production BIO et transformés dans sa ferme : moulin pour la farine et four pour le pain
- Livrer les produits sur la période le mardi avant 19h
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison
- Accueillir les adhérents à la ferme une fois par an pendant le contrat d'engagement

L'Adhérent.e s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- être à jour de sa cotisation envers l'AMAP ;
- reconnaître que les prédateurs et les maladies sont partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et accepter d'assumer ces risques ;
- payer à l'avance sa commande de pains et/ou de farines pour la durée totale de son contrat ;



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

CAMPAGNE 2023

- venir récupérer son pain / sa farine lors de la livraison à l'AMAP (ou déléguer une personne), gérer ses absences ;
- assurer régulièrement, et **au minimum une fois par trimestre**, une permanence aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (bureau, visites, contributions, etc.) ;

Distributions

Les distributions auront lieu tous les mardis du **03/01/2023 au 19/12/2023** sauf :

- la semaine du 20/02/2023 (S8) soit le mardi 21/02
- en juillet : livraison jusqu'au mardi 25/07 inclus
- en août : fermeture mais reprise mardi 29/08

soit 46 distributions

Prix et règlement

Choix des types de pain - Cocher et renseigner les options souhaitées :

<input type="checkbox"/>	Type de pain	Prix unitaire	Quantité	Livraisons	Annuel (1)	Echelonnés (2)	Echelonnés (3)
<input type="checkbox"/>	Nature (500 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Nature (1 kg)	5,40 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Complet (500 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Complet (1 kg)	5,40 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Pain 3 farines (500 g)	3 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Pain petit épeautre (500 g)	4 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Pain "surprise" parmi ceux ci-dessous (varie toutes les semaines)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Lin-pavot (400 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Sésame (400 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Graines de courge (400 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Olives (400 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Figue (400 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Raisins (350 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Noix (300 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Noisettes (350 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Tomates séchées (400 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Multigraines (400 g)	2,70 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
<input type="checkbox"/>	Brioche	4 €	X <input type="text"/>	x 46	= <input type="text"/> €		
Total					<input type="text"/> €	/ 2 = <input type="text"/> €	/ 3 = <input type="text"/> €



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

CAMPAGNE 2023

Règlement : chèques ou virements

Chèque annuel ou 3 chèques échelonnés,

établis en une fois à l'ordre de **SARL Pain Budi Bio**, datés du jour de la signature et joints au contrat.

Vous pouvez choisir de payer en 1, 2 ou 3 fois.

Les chèques seront encaissés :

- en 3 échéances en janvier, avril et septembre 2023.
- en 2 échéances en janvier et septembre 2023.
- en 1 échéance en janvier 2023.

	Chèque	Chèque n°	Montant
<input type="checkbox"/>	Chèque encaissé en Janvier		€
<input type="checkbox"/>	Chèque encaissé en Avril		€
<input type="checkbox"/>	Chèque encaissé en Septembre		€

Banque :

Nom de l'émetteur.rice des chèques :

3 virements échelonnés,

émis aux dates et avec les libellés indiqués ci-dessous.

	Virement	Libellé à préciser	Montant
<input type="checkbox"/>	Virement n°1 émis le 05 Janvier 2023	LE MIAM Versement 1 sur 3	€
<input type="checkbox"/>	Virement n°2 émis le 05 Mai 2023	LE MIAM Versement 2 sur 3	€
<input type="checkbox"/>	Virement n°3 émis le 05 Septembre 2023	LE MIAM Versement 3 sur 3	€

Intitulé du compte

S.A.R.L. PAIN BUDI BIO
LA BUDINERIE
78720 LA CELLE LES BORDES

Domiciliation

Code banque
18206

Code guichet
00077

Numéro de compte
65093801479

Clé RIB
58

IBAN

FR76 1820 6000 7765 0938 0147 958

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP882



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN CAMPAGNE 2023

Contacts

SARL Pain Budi Bio	Théophile Vandooren (painbudibio@gmail.com)
AMAP Le Miam	Mélody Merle (pain@lemiam.org)

Signatures

Fait à [] le []

Signature Adhérent.e

Signature Producteur